

## Lucie HARDOUIN

---

**De:** Antoine Thiberge <antoine.thiberge@maraichersnantais.fr>  
**Envoyé:** vendredi 15 octobre 2021 09:54  
**À:** PLU CC Sevre et Loire  
**Objet:** Avis Maraîchers Nantais Enquête publique Modif PLU saint-Julien de C.  
**Pièces jointes:** 20211014-Avis Maraîchers Nantais Modif PLU Saint-Julien de C..pdf

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Je vous prie de trouver en pièce jointe un courrier du président de la Fédération des Maraîchers Nantais, Philippe Retière, à l'attention de Madame la Présidente de la Communauté de Communes Sèvre et Loire, précisant la position de notre filière sur le projet de modification du Plan local d'urbanisme de Saint-Julien-de-Concelles. Je vous en souhaite bonne réception et reste à votre disposition pour tout complément d'information.  
Cordialement,



**Antoine THIBERGE**, directeur

06 85 20 91 54 – 02 40 89 48 34

Maison des Maraîchers - « La Métairie Neuve » - 44860 PONT SAINT MARTIN  
02 40 89 79 54 - [antoine.thiberge@maraichersnantais.fr](mailto:antoine.thiberge@maraichersnantais.fr)



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

Maison des Maraîchers  
La Métairie Neuve  
44860 Pont-Saint-Martin

**Mme la Présidente de la Communauté  
de Communes Sèvre et Loire**  
**Aux bons soins de Madame Aude VOUZELLAUD ,**  
Commissaire-enquêtrice  
84 rue Jean Monnet  
44 450 Divatte-sur-Loire

**Objet :** Modification N°1 du PLU Saint-Julien de Concelles

**Madame la Présidente,**

La Fédération des Maraîchers Nantais a pris connaissance du projet de modification N° 1 du Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Julien-de-Concelles que vous soumettez à enquête publique et souhaite, après examen, vous faire part des observations suivantes :

Notre filière se réjouit d'apporter sa contribution à la prise en compte de l'insertion paysagère des serres et Grands abris de protection des plantes, comme ses représentants avaient pu l'exprimer lors de la réunion de concertation sur le sujet organisée le 16 avril dernier à Saint-Julien-de-Concelles.

Le bassin nantais constitue depuis plus de 500 ans le potager d'excellence de la France d'où notre filière assure une vocation nourricière pour le marché local et joue la carte de la solidarité avec les autres régions de France dépourvues de légumes. Ce rôle est particulièrement affirmé en Vallée maraîchère et, notamment sur le territoire de la commune de Saint-Julien-de-Concelles - où la production de légumes frais contribue significativement au développement de l'activité économique et des emplois. Cette activité s'inscrit pleinement dans l'effort national de reconquête de la souveraineté alimentaire de la France voulue par le Président Macron, près de 50% des volumes de fruits et légumes consommés dans le pays étant aujourd'hui importés.

La filière maraîchère nantaise est prête à relever le défi en intégrant le changement climatique. Les serres et tunnels promus à Nantes depuis longtemps constituent pour cela de véritables alliés d'adaptation climatique. Leur intégration paysagère ne doit plus aujourd'hui être une option. Les outils développés avec les services de l'Etat - étude de valorisation des paysages maraîchers nantais et volet maraîcher de la charte pour la prise en compte de l'Agriculture dans l'Aménagement du territoire - doivent servir de guide aux porteurs de projets, comme le prévoit l'article 11.2 A) du projet de modification du PLU. En complément, la Fédération des Maraîchers Nantais vous invite à inciter l'ensemble des porteurs de projets maraîchers du territoire à se rapprocher de ses services où une nouvelle équipe dédiée pourra les conseiller et organiser une présentation du pré-projet aux collectivités, associations de bassins versants et services instructeurs au travers du Comité de pilotage « Projet » créé en partenariat avec la DDTM44.

Il nous paraît essentiel que le PLU modifié introduise une obligation de réalisation d'une étude d'intégration paysagère dans les projets de création et l'implantation de structures maraîchères de type serres ou grands abris. Nous attirons cependant votre attention sur le fait que ce n'est pas, à notre sens, au PLU, de figer le contenu de ces aménagements - qui peuvent être différents selon les situations de chaque projet - mais bien de s'assurer que la question est correctement prise en compte dès la phase d'élaboration. Vous pouvez, Madame la Présidente, compter sur l'implication de la Fédération des Maraîchers Nantais à vos côtés sur ce volet, dans un climat de confiance réciproque et de co-construction au service d'une dynamique économique et respectueuse de l'environnement partagée.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes respectueux sentiments.

**Philippe RETIERE,**  
Président de la Fédération  
des Maraîchers Nantais

